

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet. Il a dit hier que les fonds étaient affectés en fonction des taux de chômage. Il n'est nullement question des taux de chômage dans les critères applicables au programme. On y précise cependant que ces projets n'ont pas fait l'objet de consultations en bonne forme avec les députés.

A-t-on oui ou non expliqué ces critères à l'occasion d'une réunion du caucus libéral en avril ou en mai? A-t-on oui ou non consulté au moins certains libéraux de l'arrière-ban, quand a-t-on promis des montants de \$500,000? A-t-on oui ou non fait savoir aux associations de circonscriptions libérales comment participer à ce programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de répéter que deux exposés budgétaires, celui de juin 1982 et celui d'avril 1983, annonçaient ces programmes. Ceux-ci mettent en cause une quinzaine de ministères et coûtent plusieurs centaines de millions de dollars. Il visent à fournir des emplois aux chômeurs. Cet argent est dépensé dans toutes les régions et dans toutes les provinces du Canada.

Une voix: Oui, pour gagner des votes.

M. Trudeau: Le député dit que c'est pour gagner des votes. Monsieur le Président, si nous donnons de l'argent à des chômeurs, nous ne le faisons pas en prévision de la façon dont ils voteront plus tard. Nous le faisons parce qu'ils sont en chômage. Je ne pense pas que, même dans ses pires moments d'égarement, le député oserait dire que nous demandons aux chômeurs comment ils voteront avant de leur donner de l'argent. On m'informe que, dans certaines provinces, notamment l'Île-du-Prince-Édouard, on a dépensé plus d'argent dans les circonscriptions représentées par des conservateurs que dans les circonscriptions libérales. L'argent est dépensé de façon à aider les chômeurs.

Le député demande si les députés libéraux ont été consultés. Il y a en effet eu des consultations, monsieur le Président. Lorsque le ministre présente son exposé budgétaire, il fait la même chose au caucus qu'à la Chambre: il explique ses programmes. Les députés libéraux ont la perspicacité de profiter de ces programmes. Les fonds ont été affectés. Ils sont là. Les programmes appartiennent au domaine public et figurent dans les comptes publics. Les députés libéraux font peut-être leur travail mieux que les conservateurs. C'est tout ce que je peux dire.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA LISTE DES PROJETS APPROUVÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons un travail à faire qui est notamment de défendre ici les intérêts des chômeurs des circonscriptions non représentées par des députés libéraux. Le 24 novembre dernier, on nous a dit que 844 programmes

Questions orales

avaient été financés pour un montant global de 138 millions de dollars sur les 150 millions. Si le premier ministre n'a rien à cacher, si cet argent est distribué équitablement entre tous les chômeurs du pays, s'il n'y a pas deux classes de chômeurs au Canada, c'est-à-dire des chômeurs de première classe dans les circonscriptions libérales et des chômeurs de seconde classe dans les circonscriptions conservatrices, il n'a alors qu'à en déposer la liste, liste qui a été établie en novembre. Si elle était simplement déposée aujourd'hui, les Canadiens seraient à même de juger s'il y a vraiment deux classes de chômeurs. Le premier ministre va-t-il déposer cette liste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je peux répéter la réponse fournie par le ministre des Finances. A ma connaissance, la question a été posée par le député de Saint-Jean-Est le 24 janvier dernier, soit il y a quelques semaines à peine. Le ministre est actuellement à Paris où il participe à une conférence de l'OCDE. Je suis persuadé qu'il a demandé à ses collaborateurs de donner suite à la question et de fournir la réponse. Nous ne l'avons pas. Le ministre ne l'a pas. Je ne l'ai pas. La question a été posée, monsieur le Président, il y a moins de trois semaines. Elle exige la compilation de centaines et de centaines de données. Je suppose que ce processus est en cours. Je ne suis pas en mesure de déposer maintenant cette liste.

Lorsque le député parle de chômeurs de seconde classe, il devrait en fait parler de députés de seconde classe. Les chômeurs du Canada se souviennent de ce que les conservateurs ont fait en 1979. Ceux-ci ont en effet supprimé les programmes de création d'emplois et c'est pourquoi ils n'arrivent pas à suivre la trace des débours que fait le ministre des Finances au chapitre de ces programmes.

LA NATURE DE LA LISTE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre des Finances. Ils ont dit à la Chambre aujourd'hui qu'ils savaient que des fonds avaient été versés au moins dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans la circonscription du député de Kingston et les Îles. De quelles listes s'agit-il? S'il y a une liste, la déposerez-vous, ou le ministre des Finances faisait-il encore allusion à des entretiens avec des hauts fonctionnaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si le député avait consulté le *Feuilleton*, il aurait constaté que son collègue de Saint-Jean-Est réclame une liste. Nous n'inventons rien. Il réclame une liste. Cette demande se trouve au *Feuilleton* depuis le 24 janvier, il y a moins de trois semaines. Des fonds sont dépensés constamment. Je pense qu'on en a même envoyés à Schefferville pour créer des emplois. Même si Schefferville est une circonscription libérale, nous dépenserons aux endroits où il y a du chômage.